
Tél : 01 64 07 41 27
Mail : mairie@lahoussayeenbrie.fr

**PORTANT INTERDICTION DE CIRCULATION ENTRE LE N° 2 ET LE N°136
SENTE DE LA BUTTE VERTE**

La Maire de LA HOUSSAYE-en-BRIE, Seine-et-Marne,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Route,

Considérant l'organisation d'une fête des voisins le vendredi 05 juin 2026, Sente de la Butte Verte,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation pour assurer la sécurité publique lors de cette fête des voisins,

Vu l'intérêt général,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La circulation de tous véhicules sera interdite, à l'exception des véhicules de secours et des riverains, le **vendredi 05 juin 2026 de 18h00 à 00h00**, entre le n°2 et le n°136 Sente de la Butte Verte

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par la mairie pour permettre l'application du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Madame la Maire de la commune de La Houssaye-en-Brie, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Mortcerf sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La Gendarmerie de Mortcerf ;
- Pompiers de Fontenay-Trésigny ;

Fait à La Houssaye en Brie, le 26 mai 2026

La Maire
Sylvie GOBARD

